

Conseil Municipal

PV de la séance du 12 Septembre 2013

L' an 2013 et le 12 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : MORVANT Michel, Maire, BODAN Roger, CARCREFF Jean-Paul, GUILLANIC Floriane, LE LAIN Jean-Luc, LE ROUX Danielle, LE STANG Désiré, PERRET Jean-Yves, PUISSANT Irène, QUERE Emilienne, ROUILLE Nathalie,
Excusé : GUIFFES Eric,

Absent(s) : LE DILY Isabelle, LE FUR Amédée, MICHEL Aurélien,

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

Présents : 11

Date de la convocation : 04/09/2013

Date d'affichage : 04/09/2013

A été nommée secrétaire : QUERE Emilienne

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Ordre du jour

1. Renouvellement du contrat de JL CANN
2. Admission en non-valeur
3. Durées d'amortissement des études et mise à jour de l'inventaire
4. PDIC 2014
5. Projet de skate park
6. Fournitures scolaires
7. Convention d'entretien des poteaux incendie avec la SAUR
8. Convention de mise a disposition d'une salle pour RMCom
9. 3^{ème} tarif de repas à la cantine
10. Projet de SAGE Blavet
11. Projet de station service
12. Projet de parcours santé senior
13. Questions diverses

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures et constate que le quorum est atteint. Il demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 août 2013. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. Renouvellement du contrat de JL CANN

Le contrat de Jean-Louis CANN est renouvelé pour 6 mois du 01/11/2013 au 30/04/2014.

2. Admission en non-valeur

Au vu de la demande du trésorier, le conseil délibère en faveur d'un montant de 82,80 € d'admission en non-valeur correspondant à une liste de 5 créances minimales sur le budget assainissement.

3. Durées d'amortissement des études et mise à jour de l'inventaire

Les études mandatées en investissement au chapitre 20 intitulé « immobilisations incorporelles » (documents d'urbanisme, frais d'études ou d'insertion et logiciels ou licences) doivent :

- soit être réintégrées au chapitre 21 ou 23 si elles sont suivies de travaux,
- soit amorties si elles ne sont pas suivies de travaux.

La durée de cet amortissement fait l'objet d'une délibération du conseil comme suit :

Article 202 - Documents d'urbanisme : 5 ans

Article 203 - Frais d'études ou d'insertion : 5 ans

Article 205 - Licences, logiciels : 2 ans.

Afin de sortir de l'actif de la commune les immobilisations qui n'ont plus lieu d'être, les biens antérieurs à 2013 seront amortis exceptionnellement en une seule fois en 2013.

Afin de procéder à ces amortissements, une décision modificative est prise par le conseil comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

c/6811 Dotations aux amortissements des immobilisations + 81 517,29 €

(Chapitre D68 Dotations aux amortissements des immobilisations)

SECTION D'INVESTISSEMENT

c/28021 Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme + 34 150,11 €

c/28031 Frais d'études + 17 062,24 €

c/28051 Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels + 30 304,94 €

(Chapitre R28 Amortissement des immobilisations)

4. PDIC 2014

Le programme de voirie proposé par la commission des travaux et retenu par le conseil est ;

Kéribet, Douarou Ber, Cornan, Kernolo.

La DDTM dans le cadre de l'ATESAT assurera la réalisation du dossier technique et la surveillance des travaux.

5. Projet de skate park

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal des jeunes de PLOURAY souhaite mettre en oeuvre la création d'un skate park pour compléter l'offre de loisirs de la commune. Comme indiqué dans son courrier du 19/01/2013, le conseil municipal des jeunes s'engage à travailler sur ce projet avec la commission culture jusqu'à sa réalisation.

Monsieur le Maire indique que les travaux de terrassement et d'équipement du terrain seront effectués par des entreprises. Le coût du projet est estimé à 41 150 € HT, soit 16 160 € HT pour le terrassement et 24 990 € HT pour l'équipement.

La nécessité d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable sera prise en compte avant toute réalisation, ainsi que les conditions requises par les assurances.

Des membres du Conseil municipal et du conseil des jeunes visiteront le skate park récemment installé à GUISCRIF.

6. Fournitures scolaires

Le Conseil Municipal décide de porter l'allocation à 33 € en 2013 par enfant scolarisé dans les écoles de PLOURAY pour l'acquisition de mobilier et de fournitures scolaires.

Il constate que le demi-poste d'enseignant supprimé à l'école publique n'est pas rétabli à ce jour.

7. Convention d'entretien des poteaux incendie avec la SAUR

Monsieur le maire expose que la commune doit s'assurer de la conformité et du bon fonctionnement des poteaux d'incendie. Jusqu'ici, ces contrôles étaient effectués par la SAUR par le biais d'une convention signée avec le Syndicat d'eau.

La SAUR propose une convention à cet effet directement avec la commune, pour un montant de 59,00 € HT par poteau d'incendie et pour une durée de six ans, soit un coût annuel de 885,00 € HT. Le conseil approuve cette convention.

8. Utilisation de la salle polyvalente et travaux

Une salle est mise à disposition de Roi Morvan Communauté dans le cadre d'ateliers d'initiation "l'art plastique fait son cinéma".

Des travaux de réfection de peinture auront lieu à la salle polyvalente du 25/09 au 03/11. Ils sont confiés à l'entreprise Acti Services. Par la suite, la réfection du plafond sera effectuée par les agents de la commune.

La réfection de l'accotement conduisant au plan d'eau, au bout de la rue de l'Ellé, sera aussi effectuée en régie.

9. 3^{ème} tarif de repas à la cantine

Suite à la demande des usagers, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un nouveau tarif de

repas pour l'année scolaire 2013-2014 :

- Tarif 3 : 2,60 € applicable à partir du 4ème enfant de la même famille.

10. Projet de SAGE Blavet

Le Conseil est saisi sur le projet de SAGE Blavet qui concerne une partie du territoire à l'est de la commune. La commune étant peu concernée par ce dossier, le conseil considère qu'il n'a pas de remarque particulière à formuler.

11. Projet de station service

Le sous-préfet est venu rencontrer la municipalité le 6 septembre. Il s'est montré favorable au projet et devrait apporter des renseignements importants pour préciser les conditions d'installation de cette station service.

12. Projet de parcours santé senior

Un croquis a été fait par un agent de la commune. Le coût reste à préciser avant toute demande de subvention. Les agrès devraient être fournis par l'établissement Saint-Michel de PRIZIAC et l'installation sera effectuée en régie.

13. Questions diverses

- Déchets verts route de Rostrenen : ils seront broyés prochainement par une entreprise spécialisée et les habitants seront invités à venir récupérer gratuitement le broyat.
- Des travaux de renforcement du réseau électrique sont prévus dans le secteur de Douarou Ber.
- Heures de ménage à la médiathèque : 2h30 hebdomadaires sont prévues au lieu de 2h actuellement, étant donné que le lieu est davantage utilisé.
- Informations sur la réforme des rythmes scolaires : RMCom a écrit aux communes pour inviter les maires à échanger entre eux sur l'avancement de leur démarche. Un courrier de l'inspection académique est venu aussi préciser le calendrier de mise en oeuvre, mais celui-ci est jugé trop serré par les élus. A PLOURAY, l'élaboration du projet démarrera à l'automne.
- Des torches électriques vont être achetées pour équiper la réserve de sécurité civile en cas d'intervention.

En mairie, le 17/09/2013
Le Maire
Michel MORVANT